

AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT R.R.1562.011

Avis public est, par la présente, donné que lors de la séance ordinaire tenue le 12 février 2013, le conseil d'arrondissement a adopté, le règlement R.R.1562.011 afin de créer la zone commerciale C1-674 à même la zone commerciale C19-641 et déterminer les usages et les normes d'implantation pour cette nouvelle zone soit adopté.

Ce règlement est entré en vigueur le 20 mars 2013, date inscrite au certificat de conformité et est déposé au bureau de la secrétaire d'arrondissement où il peut être consulté.

Fait à Montréal,
Arrondissement de Montréal-Nord, ce 2 avril 2013.

Marie Marthe Papineau, avocate
Secrétaire d'arrondissement